

Rapport de la Présidente

Commission permanente du vendredi 8 février 2019

12 ème **Commission N**° CP-2019-2-12-2

Service instructeur CABINET

Service consulté

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE 2019

Résumé : Il est proposé l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes sapeurs-pompiers (JSP).

Lors de sa séance budgétaire du 14 décembre 2018 (rapport n° CD-2018-6-12-1 moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale, hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique), l'Assemblée départementale a inscrit un crédit de 7 000 €, au titre de l'exercice 2019, en faveur de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes sapeurs-pompiers.

Elle a donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation de la subvention.

Il vous est donc proposé d'attribuer une aide financière départementale de 7 000 € à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin, la dépense étant prélevée au programme J718, chapitre 65, fonction 12, nature 6574, code programme 3277.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT